**DOCUMENT N° 1**

**FORMULE DE DEMANDE D'ADMISSION**

(à établir sur papier à en-tête du fabricant)

Lettre à adresser à : Madame le Directeur Général

**CERTIGAZ**

1, rue du Général Leclerc

CS 60254

92047 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Objet : **Demande d'admission (initiale, par maintien, extension) à la marque ATG-PLT**

Madame le Directeur Général,

J'ai l'honneur de demander l'autorisation d'apposer la marque ATG sur les produits de ma fabrication, conformes au document normatif correspondant et aux Règles de Certification ATG-PLT en vigueur, dont les caractéristiques figurent en annexe.

Je déclare avoir pris connaissance des textes précités et des Règles de Certification Générales ATG.

Je m'engage :

- à me conformer sans réserve aux prescriptions des Règles de Certification, ainsi qu'aux décisions prises ou à prendre, en exécution des dites prescriptions ;

- à ne mettre en vente les produits revêtus de la marque ATG-PLT qu'après m'être entouré de toutes les précautions de nature à assurer leur conformité aux normes et spécifications ;

- à réserver la marque et la référence des produits présentés à la marque ATG-PLT aux seuls produits conformes à ceux admis ;

- à prendre toute disposition vis-à-vis de la protection de la marque commerciale présentée à la marque ATG-PLT pour disposer d'un droit exclusif sur cette marque au titre de la législation en matière de propriété industrielle ;

- à apposer la marque, sans équivoque, sur les produits admis et eux seuls ;

- à exercer les contrôles de fabrication qui m'incombent au titre des Règles de Certification de la marque ;

- à signaler sans délai à CERTIGAZ tout incident, toute modification de conception, de méthode ou d'organisation de la fabrication, et plus généralement, tout fait susceptible d'entraîner une variation des conditions dans lesquelles la marque a été délivrée ;

- à faciliter la tâche des auditeurs mandatés par CERTIGAZ dans le cadre de leurs missions ;

- à fournir toutes pièces justificatives exigées dans le cadre de l'application d'une sanction ;

- à fournir à titre gratuit les produits désignés par CERTIGAZ pour les vérifications et les faire parvenir à mes frais et sous ma responsabilité au laboratoire désigné par CERTIGAZ, sous un délai d’un mois et d’en informer CERTIGAZ ;

**DOCUMENT N° 1**

(à établir sur papier à en-tête du fabricant)

- à verser le montant des frais d'instruction de la demande prévus par le régime financier de la marque, et à effectuer tous paiements ultérieurs qui me seront réclamés en conformité avec le règlement de la marque ;

- à n’indiquer sur tous les imprimés publicitaires ou catalogues, d’autres caractéristiques que celles qui sont confirmées par les essais et qui seront communiquées.

***(2)*** J'habilite, par ailleurs, la société ............................................... ***(3)*** prise en la personne de :

Monsieur/Madame *(nom)*............................................. en tant que *(qualité)* ……………....................

à me représenter sur le territoire français pour toutes questions relatives à l'usage de la marque ATG-PLT.

***(2)*** Je demande à ce que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement à ma place, en tant que mandataire, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant ce mandat.

Je m'engage à signaler immédiatement à CERTIGAZ toute nouvelle désignation de mandataire en remplacement du mandataire ci-dessus désigné.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Date :

*Cachet et signature du représentant* ***(4)(5)*** *Cachet et signature du demandeur* ***(4)(5)***

*Cachet et signature du fabricant* ***(6)***

P.J. : Fiche de renseignements généraux,

Fiche d’identification des produits,

Dossier technique.

***(2)*** Optionnel. Ce paragraphe ne concerne que les demandeurs situés en dehors du territoire européen (EEE et AELE)

***(3)*** La désignation de la société mandataire comporte : dénomination sociale, forme de la société, siège social, numéro de registre de commerce

***(4)*** Les signatures du demandeur et de son représentant en Europe (EEE et AELE) doivent être respectivement précédées de la mention manuscrite "*Bon pour mandat*" et "*Bon pour acceptation de mandat*"

***(5)*** Faire précéder la signature de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* »

***(6)*** Dans le cas d’un maintien

**DOCUMENT N° 2**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

(à joindre au dossier technique)

* + **Raison sociale et adresse du demandeur/titulaire :**

Interlocuteur : Téléphone : Fax :

E-mail :

Informations pour la facturation (N° TVA, SIRET) :

* + Le cas échéant, **nom et adresse du mandataire en Europe :**

Interlocuteur : Téléphone : Fax :

E-mail :

Informations pour la facturation (N° TVA, SIRET) :

* + **Raison(s) sociale(s) et adresse(s) du(des) site(s) de fabrication des tuyaux :**

§ à dupliquer si plusieurs sites sont concernés

Interlocuteur : Téléphone : Fax :

E-mail :

* + **Raison sociale et adresse de l'unité de conditionnement** (si différent)**:**

§ à dupliquer si plusieurs sites sont concernés

Interlocuteur : Téléphone : Fax :

E-mail :

* + **Raison sociale et adresse du fournisseur des raccords** (si différent)**:**

§ à dupliquer si plusieurs sites sont concernés

Interlocuteur : Téléphone : Fax :

E-mail :

* + **Raison sociale et adresse du site réalisant les essais libératoires et PVT** **:**

§ à dupliquer si plusieurs sites sont concernés

Interlocuteur : Téléphone : Fax :

E-mail :

**DOCUMENT N° 3**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES PRODUITS – Kits PLT (norme XP E 29-826)**

(à joindre au dossier technique)

# Marque commerciale :

# Référence commerciale : annexer un tableau qui reprend les caractéristiques (référence, DN, désignation, raccords…)

# Spécification des matières (désignation normalisée et norme de référence suivant § 4 de la norme XP E 29-826) :

* tuyaux métallique flexible onduleux en inox :
* raccords (inox, alliage de cuivre, fonte) :
* raccords d’extrémité
* raccords de couplage
* té
* nourrice
* support métallique résistant à la corrosion :
* gaine de protection jaune/orangée (matière et nuance RAL) :

# Caractéristiques des joints et/ou produits d’étanchéité (§ 4.6 de la norme XP E 29-826) :

- Fournisseur, nature, désignation :

- Dureté (joint) et classe de températures :

- Certification selon norme NF EN 549 ou EN 682 :

- Autre :

# Marquage (suivant § 7 de la norme XP E 29-826 et les Règles ATG-PLT) :

* Tuyaux (PLT 2) :
* Raccords :
* **Pression d’essai de résistance** (§ 5.6 de la norme XP E 29-826)
* **Utilisation d’une manchette de protection des raccords**(§ 3.6.2 de la norme XP E 29-826) **:**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Manchette thermo rétractable (1) | Ruban (1) | Autre principe (1) : ………………… |
| Matière |  |  |  |
| Fournisseur |  |  |  |
| Désignation |  |  |  |
| Dimensions |  |  |  |
| Couleur (nuance RAL) |  |  |  |
| Spécifications |  |  |  |

1. Rayer éventuellement si non utilisé et le mode d’application doit être décrit dans la notice

# Couple de serrage des raccords par DN (ou serrage en butée) :

* **Colliers de mise à la terre par DN (désignation, spécifications…) :**
* **A compléter des plans d’ensemble et de détail, des tuyaux, raccords et composants, manchettes et colliers de mise à la terre**

**DOCUMENT N° 4**

**FICHE D'IDENTIFICATION DES PRODUITS – Flexibles Courts**

(à joindre au dossier technique)

# Marque commerciale :

# Référence commerciale : annexer un tableau qui reprend les caractéristiques (référence, DN, désignation, type de flexible, raccords d’extrémité des FC…)

# Spécification des matières (désignation normalisée et norme de référence) :

* tuyaux métallique flexible onduleux en inox, § 6.1 du CCH2006-01 :
* pièce d’extrémité, § 6.2 du CCH 2006-01 (tube acier ou cuivre, partie tubulaire inox, écrou, bride).
* **Procédé de soudage :**

# Marquage (suivant § 10 du CCH2006-01 et les Règles ATG-PLT) :

* **Pression d’essai de résistance** (PRM selon CCH2006-01) :

# Couple de serrage des raccords par DN (types 3, jonction sphéro-conique pour FCD et 4, jonction à bride pour FCC) :

* **Définition de la tresse métallique**(§ 6.3 du CCH2006-01 pour la nuance d’inox, le Ø des fils, le nombre de brins et de fils par brin, l’angle et le pas de la tresse des FCD) **:**
* **Définition de la gaine plastique**(selon CCH2006-01 pour FCD et FCC) **:**
* **Définition du revêtement anticorrosion** (§ 6.4 du CCH2006-01 pour FCP)**:**
* **A compléter des plans d’ensemble et de détail**